

Date de dépôt : 4 novembre 2025

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour que Palexpo accueille Swiss Expo sans la présence des bovins

Rapport de Geoffray Sirolli (page 4)

P 2237-A 2/23

Pétition (2237-A)

pour que Palexpo accueille Swiss Expo sans la présence des bovins

Par ma signature, je vous demande de ne plus permettre la détention des mille vaches laitières, génisses et veaux dans le cadre de Swiss Expo à Palexpo.

Swiss Expo est actuellement le troisième plus grand concours de vaches « laitières » au monde, et pas moins de 1000 vaches passent quatre jours dans une halle en béton chaque année en janvier. Ces animaux ont traversé la Suisse en camion, voire l'Europe, pour être exhibés sur une arène, sous une musique assourdissante. Le reste du temps, attachés par une chaîne au cou face à un mur, ils ne peuvent ni se déplacer librement, ni même se retourner. La taille des mamelles des vaches étant l'un des principaux critères de sélection, les vaches sont traites le moins possible avant le concours, au risque d'engendrer inconfort et douleurs. Durant les quelques pas qu'elles font chaque jour dans la halle, tirées par leur éleveur euse, on remarque d'ailleurs qu'elles ont du mal à se mouvoir. Palexpo ne doit pas rester complice d'un événement dont l'organisation est incompatible avec le respect des besoins physiologiques des vaches exposées.

Palexpo est un espace public dont l'Etat de Genève est l'actionnaire majoritaire, or il est inacceptable que l'Etat continue à soutenir une exposition bovine. La tenue d'une foire agricole sans animaux est non seulement possible, mais également souhaitable pour faire la promotion d'une agriculture suisse durable et maintenir un lien précieux entre ville et campagne.

Dans sa forme actuelle, Swiss Expo va en outre à l'encontre de la charte de Palexpo, qui met en avant « le respect des valeurs du développement durable » (site web). Cet événement est également contraire à la mission de Palexpo de « faire rayonner le nom de Genève en Suisse et dans le monde » : à l'inverse, il donne une **image négative de la région**.

En signant cette pétition, j'exprime mon ferme engagement envers le respect et la protection des droits des animaux et je presse instamment le Grand Conseil genevois de prendre les mesures nécessaires afin que Palexpo ne contribue plus à cette situation indigne.

N.B. 57 signatures¹
Observatoire du spécisme
M^{me} Pia Shazar – présidente
Case postale
1200 Genève

Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 1638 signatures électroniques.

P 2237-A 4/23

Rapport de Geoffray Sirolli

Nous avons traité la pétition 2237 titrée « pour que Palexpo accueille Swiss Expo sans la présence des bovins » durant quatre séances, le 31 mars, le 26 mai, le 16 juin et le 18 août 2025, sous les présidences de M. Alexis Barbey et de M. Sandro Pistis. Que ces derniers soient remerciés de la qualité de leur présidence.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et les séances préparées par M. Raphaël Audria et M^{me} Nadia Salama. Qu'ils soient également remerciés pour leur engagement et l'organisation du programme.

A) En résumé

Au cours des travaux de commission, les commissaires ont entendu les pétitionnaires, une spécialiste du domaine vétérinaire, le directeur de Swiss Expo ainsi que le vétérinaire cantonal.

Les discussions ont permis de mesurer l'importance de cette manifestation pour le monde agricole et pour l'image de Genève, tout en abordant les préoccupations soulevées par les pétitionnaires en matière de bien-être animal. Si ces derniers dénoncent certaines pratiques propres aux concours bovins, il est apparu que celles-ci sont strictement encadrées par la législation fédérale, que des contrôles vétérinaires sont effectués et que les infractions constatées font déjà l'objet de sanctions.

Pour la majorité de la commission (PLR, UDC, MCG et S), cette pétition est extrême. Sous couvert de défendre le bien-être animal, elle vise en réalité à remettre en cause une manifestation qui contribue à faire connaître l'agriculture suisse, à valoriser le travail des éleveurs et à maintenir un lien essentiel entre la ville et la campagne. La majorité considère qu'interdire la présence de bovins à Swiss Expo reviendrait à vider de son sens un événement emblématique, apprécié du public et respectueux des règles en vigueur.

Elle estime que l'Etat n'a pas à s'immiscer davantage dans une activité privée et réglementée, et que les ajustements nécessaires relèvent des autorités vétérinaires et des organisateurs. La majorité refuse ainsi la logique d'interdiction prônée par les pétitionnaires et soutenue par une minorité (Ve et LC) et défend le maintien d'un dialogue constructif entre le monde agricole et la société urbaine.

En conséquence, la majorité invite le Grand Conseil à déposer la P 2237 sur le bureau du Grand Conseil.

B) En détail

Audition des pétitionnaires, M. Sylvain Fankhauser, M^{me} Clémence Herbillon, M^{me} Chloé Bayon, membres de l'Observatoire du spécisme

M^{me} Bayon prend la parole et rappelle que Swiss Expo est une exposition dédiée à l'agriculture et elle remarque que cette pétition ne vise pas à s'opposer au monde agricole, mais à faire évoluer cette manifestation. Elle mentionne avoir visité cette exposition en 2024 et avoir rencontré des éleveurs. Elle observe que les bovins ressentent des émotions. Elle signale alors qu'en 2020, plus de 200 vaches avaient été transportées depuis l'étranger, des transports suscitant beaucoup de stress chez ces animaux. Quant aux conditions de détention de ces derniers, elle remarque que les vaches ne sont pas dans des stalles, mais attachées par le cou et sont soumises au bruit, au public et à la lumière forte durant quatre jours, autant de facteurs de stress. Elle remarque que ces derniers induisent des conséquences importantes sur les bovins.

M^{me} Herbillon remarque que l'intervalle entre les traites est par ailleurs prolongé pour des questions esthétiques le jour du concours. Elle indique que les éleveurs ont en l'occurrence le droit de sceller les trayons pour éviter que les mamelles gouttent. Elle remarque que des engorgements sont dès lors fréquents, pouvant entraîner des douleurs et des œdèmes. Elle signale qu'un contrôle par ultrason est effectué, contrôle considéré comme insuffisant par les vétérinaires. Elle évoque ensuite l'ocytocine qui est injectée chez les vaches qui participent à cette exposition, et elle remarque que ces injections servent à compenser le stress inhérent aux conditions de l'évènement. Elle indique que l'ocytocine est un traitement vétérinaire utile pour certaines pathologies, mais elle déclare que cette substance est utilisée sur des animaux sains et elle déclare que les pétitionnaires estiment que ce produit n'a pas sa place.

Elle estime que l'Etat de Genève a une certaine part de responsabilité dans cette exposition compte tenu de sa participation à Palexpo. Elle pense qu'il est temps de créer de nouvelles manières de développer du lien entre la ville et la campagne. Elle répète que cette pétition demande une exposition compatible avec le bien-être animal et les évolutions de la société.

Un député PLR remarque que le fossé entre les citadins et les agriculteurs est de plus en plus grand, et il se demande si ce genre de manifestation n'est pas précisément un moment à passer pour encourager l'agriculture et l'environnement.

M^{me} Bayon répond qu'il y a d'autres manières de créer du lien entre la ville et la campagne. Elle ajoute que la pétition met en lumière avant tout les conditions de détention des vaches au sein de cette exposition qui créent de la souffrance animale.

P 2237-A 6/23

Le député PLR remarque qu'il est difficile d'estimer la souffrance animale.

M^{me} Herbillon acquiesce, mais elle déclare que les conditions correspondent aux critères retenus par les études qui portent sur la souffrance animale. Elle ajoute que le lien entre la ville et la campagne est nécessaire, mais ne requiert pas la présence de bovins et ne justifie pas la douleur des animaux

Le député PLR remarque que les éleveurs ont pour but le bien-être de leurs animaux, auxquels ils sont en général très attachés, et il se demande si ce n'est pas à eux de prendre ces décisions.

M^{me} Herbillon rappelle qu'il y a un enjeu économique, puisque les vaches qui gagnent des prix reçoivent un montant en argent. Elle pense qu'il y a une responsabilité collective, puisque l'Etat est l'actionnaire majoritaire de Palexpo.

Une députée Ve comprend que la colle qui est utilisée pour fermer les pis est utilisée pour des questions esthétiques.

M^{me} Herbillon acquiesce en remarquant que des mamelles qui goutent ne sont pas esthétiques.

La députée Ve demande si la grosseur des pis est le seul critère.

M^{me} Herbillon répond par la négative et déclare qu'il y a également la manière dont la vache se déplace.

Une députée LC remarque que l'ocytocine a également des effets sur les sentiments et le comportement. Elle se demande s'il y a des possibilités d'instaurer des règles pour ce concours afin d'améliorer les conditions de vie des bovins au sein de cette exposition.

M^{me} Bayon pense qu'il est possible d'imaginer des aménagements, mais elle déclare que garder des vaches durant quatre jours sur du béton n'est guère satisfaisant. Elle ajoute qu'il y a en outre les trajets à prendre en compte.

M. Fankhauser ajoute que Swiss Expo indique que le nombre de bovins venant de l'étranger est en hausse constante.

La députée LC demande quel est le montant du prix du concours.

M^{me} Herbillon l'ignore.

Un député UDC demande quelle est la nature de cette exposition et si elle a un but commercial. Il rappelle qu'il est devenu difficile de vivre pour les agriculteurs qui utilisent de plus en plus des vaches Holstein, qui donnent le plus de lait, plutôt que des espèces locales. Il ajoute que les produits laitiers sont l'un des symboles du pays et il se demande si un cahier des charges n'est pas préférable pour cette exposition. Cas échéant, il pense que les éleveurs

organiseraient ce concours ailleurs et mentionne que le salon de l'auto n'a déjà plus de voitures

M^{me} Bayon répète que les pétitionnaires ne veulent pas s'attaquer au monde agricole et pensent que les conditions de détention, même améliorées, ne seront pas en adéquation avec le bien-être animal. Elle ajoute que la seule solution semble être de s'abstenir de faire venir des bovins.

M^{me} Herbillon rappelle que cette exposition propose aussi des machines agricoles et elle remarque qu'il n'y a donc pas que des vaches.

Un député S mentionne que cette exposition permet de sensibiliser les enfants qui n'ont pas l'occasion de se rendre à la campagne. Il imagine que cette exposition permet également aux éleveurs de différents pays d'échanger et de comparer les races. Il demande ensuite ce que dit Palexpo à l'égard de la question du transport des animaux et si les pétitionnaires ont eu des échanges avec les éleveurs.

M^{me} Herbillon acquiesce et déclare que les éleveurs n'ont pas fait de retour négatif à l'égard de ce salon. Elle ajoute que ce sont les éleveurs eux-mêmes qui ont indiqué que les trayons étaient scellés durant le concours. Elle ajoute qu'il y a d'autres possibilités pour sensibiliser les enfants comme des fermes pédagogiques.

Le député S demande si élargir l'espace destiné aux animaux n'améliorerait pas les conditions de vie des bovins.

M^{me} Herbillon répond que les vaches sont toutes attachées par le cou, ce qui leur permet uniquement de se coucher ou de se lever et non de bouger en raison du public. Elle remarque que le problème ne relève donc pas de l'espace à disposition.

Un autre député S demande de quand date la dernière édition.

M^{me} Herbillon répond qu'elle s'est tenue en 2024.

Le député S demande si les pétitionnaires ont pu s'y rendre.

M^{me} Herbillon acquiesce et déclare que les pétitionnaires ont pris des photos et des vidéos. Elle ajoute que les contacts avec les éleveurs n'ont pas été faciles. Elle remarque que le dialogue est rompu si l'on vient avec des critiques.

Le député S se demande si le contexte très urbain est judicieux et s'il ne serait pas préférable de prévoir un tel évènement ailleurs.

M^{me} Bayon répond que cette possibilité n'a pas été évoquée.

Un député UDC demande s'il y a d'autres animaux, si des classes d'école visitent cette exposition et combien de temps dure cette exposition.

P 2237-A 8/23

M^{me} Herbillon répond par la négative en mentionnant qu'il s'agit d'une exposition laitière. Elle répond également ne pas en avoir vu de classes d'école et que l'exposition dure 4 jours.

Un député PLR demande si un autre lieu pourrait convenir.

M^{me} Bayon pense qu'il n'y a pas de lieu idéal puisque les interactions avec le public demeurent et que les vaches sont transportées et entravées.

Une députée Ve demande s'il y a des zones et des temps de repos pour les animaux et si des vétérinaires sont présents.

M^{me} Herbillon répond qu'il y a des temps de repos entre les défilés et elle mentionne que c'est durant ces laps de temps que les vaches sont attachées. Elle précise que durant ces moments, la musique était diffusée de manière très forte. Elle ajoute qu'il y a deux vétérinaires pour 1000 vaches.

Un député LJS demande si les pétitionnaires ont des contacts avec les organisateurs d'autres salons agricoles.

M^{me} Herbillon répond par la négative. Elle ajoute que les pétitionnaires se sont focalisés sur Swiss Expo.

Un député UDC évoque l'avant-dernier paragraphe de la première page de la pétition et demande si les pétitionnaires estiment que leur mouvement est suffisamment majoritaire à Genève pour demander à l'Etat de ne pas soutenir la paysannerie.

M^{me} Herbillon répond que les pétitionnaires ne demandent pas à l'Etat de ne pas soutenir la paysannerie, mais de supprimer la souffrance animale de cette exposition.

Un député S remarque qu'il y a quelque chose d'anachronique avec un tel évènement et il se demande si cette manifestation a de réelles retombées. Il se demande, cela étant, comment pondérer l'argument éthique avec la dimension économique que revêt Palexpo.

 $M^{\mbox{\scriptsize me}}$ Bayon répond que les pétitionnaires sont concernés par le bien-être animal uniquement.

Audition de M^{me} Gabrielle Garoflid, vétérinaire et vice-présidente de la Commission fédérale pour l'expérimentation animale

M^{me} Garoflid prend la parole et déclare être vétérinaire depuis 40 ans, mais n'avoir pas travaillé dans le milieu agricole depuis sa formation. En revanche, elle a travaillé comme vétérinaire officielle, afin de faire appliquer la loi et les règlements portant sur le monde animal (épizooties, abattoirs).

Elle explique ensuite qu'il serait bon en effet que Palexpo n'accueille effectivement plus de vaches laitières en respect de l'article 17 qui interdit de prolonger les intervalles entre les traites pour gonfler les mamelles des vaches ainsi que de l'article 16 interdisant l'exhibition de bêtes.

En 2017, une étude du Tierspital portant sur des concours de ce type indique 23% d'œdèmes inhérents à ces concours de « mamelles ». Elle déclare que la question relève du moment où l'animal souffre et elle mentionne que c'est la raison de cette étude. En 2018, un article de la société des vétérinaires suisses indique que ces œdèmes apparaissent plusieurs heures après un concours -

16 des vaches sous anti-inflammatoires qui cachent ces œdèmes. 86% des vaches avaient les trayons scellés, preuve d'une surcharge. Le groupement des éleveurs de bovins suisses a réagi en déclarant que des contrôles seraient effectués, mais après les montées sur l'estrade, et ce n'est qu'en 2023 que ces contrôles se font avant l'exposition. Elle ajoute qu'une commission d'autocontrôle a été proposée, mais elle déclare que Jacques Rey, directeur de Suisse-Expo, a été condamné en 2024 pour maltraitance animale en raison du non-respect de l'article 17 et des rapports médicaux incomplets. Elle pense qu'il n'est pas possible de dissocier ces expositions de vaches laitières avec ces articles 16 et 17. Elle pense que le gagnant de ces concours est toujours Swissgenetics, qui travaille pour que ces sélections n'aboutissent qu'à des vaches laitières en lieu et place de veaux. Elle signale qu'il est possible de faire autrement pour maintenir le lien entre la ville et la campagne qu'en faisant venir la campagne à Palexpo.

Un député PLR remarque que Swiss Expo enfreint donc la loi. Il s'étonne qu'il soit possible d'enfreindre la loi en organisant une grande exposition.

M^{me} Garoflid répond qu'il est difficile d'organiser des expositions de vaches laitières et de respecter la loi.

Le député PLR demande comment les organisateurs ont pu obtenir les autorisations.

M^{me} Garoflid répond que l'autorisation était soumise à des contraintes dont l'une d'elles était de soumettre des rapports, et elle mentionne que c'est précisément ces rapports qui étaient incomplets.

Le député PLR remarque que les organisateurs n'auront donc pas les autorisations la prochaine fois.

M^{me} Garoflid pense que ce sera le cas, le service du vétérinaire cantonal demandant une fois encore ces rapports et les cahiers des traites. Mais elle mentionne qu'il n'est pas possible de faire un concours de ce type sans bloquer les mamelles des vaches. Elle signale que c'est son opinion, bien entendu. Mais

P 2237-A 10/23

elle remarque que le Ministère public a tout de même trouvé un problème en lien avec cette exposition.

Le député PLR demande quel est le rôle de Swissgenetics.

M^{me} Garoflid répond que c'est un fournisseur de semences chez qui les paysans peuvent se fournir. Elle mentionne que les vaches qui gagnent sont évidemment côtées et, dès lors, promues par Swissgenetics. Elle observe que cette entreprise fournit même des taureaux sans cornes.

Un autre député PLR se demande s'il n'y a pas un problème de laxisme en fin de compte, puisque la loi interdit un certain nombre de choses. Il se demande pourquoi il n'y a pas de constat de police.

M^{me} Garoflid ne pense pas qu'il y ait de laxisme des autorités vétérinaires. Elle imagine que le service genevois travaille comme le service vaudois, pour qui elle a travaillé dix ans. Elle imagine qu'il y a des vétérinaires qui circulent et des interventions des vétérinaires du Tierspital. Elle ajoute que malgré ces surveillances, il est compliqué de concilier la réalité avec la loi.

Le député PLR s'étonne que la loi ne soit pas appliquée. Il demande quelle a été la peine de l'organisateur de Swiss Expo.

 ${\rm M}^{\rm me}$ Garoflid répond qu'il a eu une amende de 3 000.-, ce qui est conséquent dans le domaine.

Le député PLR remarque avoir toujours apprécié de voir des vaches et des veaux aux Automnales et il se demande s'il n'y a pas une distinction à faire entre une exposition et un concours.

M^{me} Garoflid acquiesce en déclarant qu'une exposition n'entraîne pas de vaches avec des mamelles surchargées. Mais elle pense qu'il serait préférable de ne pas faire venir la campagne en ville.

Le député S remarque que le Ministère public a donc condamné M. Rey.

M^{me} Garoflid acquiesce, mais elle remarque qu'il va faire recours. Elle ajoute qu'il y avait déjà eu au préalable des dénonciations, notamment en 2018, date de l'entrée en vigueur des règlements.

Le député S observe qu'il y a de nombreux cas où les autorisations sont données par le canton, et il remarque que ce n'est donc pas si étonnant. Il demande ensuite si l'intensité sonore peut être considérée comme une maltraitance pour les vaches. Il remarque que les vaches sont parquées de manière discutable et il se demande s'il n'y a pas des risques d'épizootie.

M^{me} Garoflid répond par la négative. Elle ajoute que le son, en revanche, est problématique pour les animaux. Elle ajoute que le refus d'autorisation est toujours compliqué, puisqu'il y a la liberté d'entreprise à prendre en compte, avec des recours toujours possibles.

Un député Ve demande s'il y a des exemples ailleurs de manifestations de ce type et demande s'il y a des instances qui pourraient juger que ces évènements constituent une infraction.

M^{me} Garoflid répond qu'il y a une manifestation similaire à Saint-Gall ainsi qu'à Berne. Elle ne sait pas ce qu'il en est dans les autres pays. Cela étant, elle pense que ces problèmes se présentent également dans les autres cantons. Elle signale que les contrôles par ultrasons sont faits dans l'ensemble du pays. Elle répond également qu'il y a les services vétérinaires cantonaux et un avocat à Zurich.

Un député S demande si cette exposition est en fin de compte un enjeu financier et s'il y a un impact pour l'image de la Suisse.

M^{me} Garoflid pense qu'il y a un enjeu financier pour les exposants qui gagnent le prix, pour Palexpo ainsi que pour Swissgenetics.

Le député S demande s'il y aurait des mesures compensatoires pour réduire la souffrance des vaches qui sont exposées.

M^{me} Garoflid répond que c'est le but du service du vétérinaire cantonal. Mais elle déclare que le principe de montrer une belle mamelle implique une mamelle grosse, raison pour laquelle les trayons sont bloqués.

Le député S se demande pourquoi l'autorisation est délivrée alors que l'ordonnance fédérale dit le contraire.

M^{me} Garoflid répond qu'il n'est pas possible de présupposer à l'avance que l'ordonnance ne sera pas respectée. Elle ajoute que ce serait de l'abus de pouvoir. Mais elle répète que les autorisations sont toujours pourvues de contraintes.

Le député S déclare que les vétérinaires doivent donc exercer un contrôle et se positionner à l'issue de l'exposition.

M^{me} Garoflid acquiesce et déclare que le service du vétérinaire cantonal imposera certainement plus de contraintes. Elle ajoute qu'en 2024, la conséquence a été une dénonciation au ministère public.

Un député PLR remarque que la pétition demande que la foire animale exclue les animaux. Il demande si cette demande n'est pas extrême.

M^{me} Garoflid répond qu'une foire agricole sans animaux n'est pas très intéressante, bien qu'elle ne conteste pas la pétition. Elle ajoute qu'il est possible d'aller à la Landi pour voir des machines agricoles et qu'il n'est pas utile d'organiser une foire agricole pour cela.

Une députée LC demande quelle est la présence des vétérinaires durant ces foires. Elle se demande s'ils peuvent se promener à leur convenance.

P 2237-A 12/23

M^{me} Garoflid espère que le vétérinaire cantonal peut aller où il veut et quand il veut. Elle ajoute que les vétérinaires qui viennent faire les ultrasons ne peuvent pas prendre de décisions, mais ne peuvent que transmettre à la commission leurs observations s'ils constatent un œdème.

La députée LC constate que dans le canton de Vaud, il y a un vétérinaire cantonal et les employés de ce dernier qui peuvent intervenir.

M^{me} Garoflid acquiesce. Elle évoque alors une visite des vétérinaires du service vaudois au sein d'un concours de chiens de traineaux à la Givrine et remarque que ces derniers étaient restés sur place toute la journée.

Un député UDC demande s'il serait possible que cette exposition, qui se tenait jadis à Lausanne, puisse y revenir si elle était interdite à Genève.

M^{me} Garoflid peine à croire qu'un vétérinaire cantonal autorise une manifestation qui aurait été interdite dans un autre canton.

Le député UDC remarque que les vaches produisent jusqu'à 50 litres de lait par jour et il se demande si sélectionner des vaches avec des mamelles monstrueuses n'est pas de la maltraitance.

M^{me} Garoflid déclare que c'est en effet son opinion. Elle mentionne qu'il serait possible de rajouter des types de vaches dans l'ordonnance portant sur l'interdiction d'animaux de production.

Un député PLR déclare ne pas avoir vu d'animaux en souffrance lors de sa dernière visite de Swiss Expo et il se demande comment faire pour déterminer cette souffrance.

M^{me} Garoflid répond que c'est compliqué de le déterminer, et elle remarque que les études indiquent un certain nombre de détails, mais elle explique que c'est en fin de compte la raison d'être de ces ultrasons et de l'observation des œdèmes qui permettent de déterminer la souffrance animale.

Un député S évoque le transport des animaux au-delà des frontières.

M^{me} Garoflid répond que l'ordonnance de protection des animaux réglemente très bien le transport animal. Et elle remarque qu'il n'y a pas eu de dénonciations à cet égard. Dès lors, elle mentionne qu'il n'y a rien à en dire. Elle ajoute que les lois suisses doivent respecter les lois européennes en la matière.

Audition de M. Jacques Rey, président de Swiss Expo

M. Rey prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il indique que Swiss Expo est née en 1996 à La Chaux-de-Fonds. Il mentionne que l'idée n'était pas à l'origine d'exposer des bovins, mais il remarque que la

Suisse compte de nombreuses races de vaches réputées internationalement comme la Simmental, la Fribourgeoise, ou la race d'Hérens, et qu'un concours de vaches laitières s'est vite imposé. Il ajoute que les vaches montbéliardes, des laitières reconnues, sont aussi originaires de Suisse. Il explique alors que la Suisse a toujours organisé des concours dans ce domaine au travers des diverses associations d'élevage, et il remarque que Swiss Expo a été envisagé au début des années 1990 afin d'éviter les litiges existants entre les comités des associations. Il mentionne que la première édition de Swiss Expo fut compliquée, avec des conditions météorologiques difficiles, mais il déclare que cela n'a pas empêché l'exposition de continuer et de s'installer à Lausanne au début des années 2000 au vu de l'ampleur internationale que l'exposition prenait. Il déclare qu'avec la disparition des halles à Beaulieu, la décision a ensuite été prise de quitter Lausanne en 2019 et il remarque que le choix a été pris d'établir l'exposition à Genève au vu de sa dimension internationale. Il précise que les avis étaient alors divergents, certains estimant que cette exposition pouvait être organisée dans le canton de Fribourg.

Il rappelle toutefois les évolutions génétiques que la vache a connues au cours des dernières années, et il mentionne qu'il semblait important d'établir l'exposition dans un lieu aisément accessible pour les personnes venant de l'étranger. C'est la raison pour laquelle Genève a été choisi au vu de son aéroport et de ses facilités d'accueil. Il précise, au demeurant, que l'accueil à Palexpo en 2020 fut formidable grâce à son directeur, M. Claude Membrez. Il signale que huit races de vaches laitières étaient alors présentes et que 25 000 personnes provenant de nombreux pays se sont déplacées cette année-là à Palexpo pour visiter Swiss Expo.

Il explique ensuite que l'exposition n'a pas pu avoir lieu en 2021 et en 2022 en raison du Covid, et il déclare qu'il a donc fallu relancer l'organisation l'année suivante malgré des velléités alémaniques qui souhaitaient reprendre la manifestation. Il mentionne qu'en 2024, l'exposition a enfin pu se tenir avec pour objectif de démontrer aux visiteurs l'avenir dans le domaine. Il évoque notamment le gène slick (issu d'une mutation génétique apparue chez la race de vache caribéenne senepol: après avoir été découvert en 2014, il a été introduit dans la race holstein par croisements – *Le Temps*, 28 octobre 2024) en mentionnant que les vaches porteuses de ce gène supportent mieux la chaleur. Il observe toutefois que tout le monde ne pense pas comme les éleveurs.

Il déclare alors que Palexpo peut évidemment renoncer à cette exposition, mais il estime que si cette manifestation quitte Genève, elle se reformera ailleurs, puisque de nombreuses personnes souhaitent organiser une exposition de cette nature. Mais il répète que l'agriculture n'a jamais été aussi bien reçue

P 2237-A 14/23

qu'à Genève alors que beaucoup estiment Genève très loin des réalités paysannes. Il signale alors que le vétérinaire cantonal genevois souhaite mettre un terme à la présence des animaux à Swiss Expo. Il mentionne par ailleurs avoir été jugé au pénal pour maltraitance contre les animaux et avoir fait recours. Il indique encore que l'organisation rencontre maintenant des difficultés financières, puisque personne ne veut plus donner de moyens à une exposition contre laquelle une pétition a été lancée et dont le président a été condamné.

Un député S demande comment expliquer les reproches qui ont été exprimés contre la manifestation ; critiques qui évoquent les pis des vaches qui sont scellées et le volume sonore dans les halles. Il se demande s'il y a des possibilités à l'avenir pour maintenir cette manifestation sans bovins.

M. Rey répond que les agriculteurs ont généralement l'impression que la population les considère comme des inconscients qui détruisent la planète. Mais il remarque que lorsque le Covid est arrivé, tout le monde s'est caché chez lui en félicitant le personnel hospitalier et que personne ne s'est demandé ce qui allait se passer si les paysans tombaient malades. Il ajoute que personne n'est venu voir si les animaux étaient bien traités lorsque lui et son frère sont tombés malades, et il se demande si certaines ONG ou associations ne font pas dans le sensationnel. Il rappelle que de nos jours, tout est suivi et contrôlé, et il déclare que si un critère n'est pas respecté, comme une mamelle surchargée, la cote de la bête chute. Il précise qu'une vache ne peut pas produire de lait si elle est maltraitée. Il pense que de nombreuses personnes parlent du bien-être animal sans rien y connaître, et il estime que les gens qui n'ont jamais été dans le besoin ne comprennent ni certaines réalités du monde paysan ni le bon sens terrien. Il déclare alors que les mamelles des vaches à Swiss Expo ne sont pas surchargées, puisque celles-ci sont traites tous les matins. Il ajoute qu'il n'y a aucune souffrance animale. Il déclare avoir lu un rapport qui évoquait une petite fille de 45 kilos tirant une bête de 800 kilos; rapport qui indiquait que maintenir cette vache au licol était épouvantable. En tant qu'organisateur, il estime que les vaches ne souffrent pas. Il répète qu'une vache qui souffre ou qui stresse ne peut pas produire de lait.

Le député S se demande quelles sont les évolutions possibles pour cette manifestation ou s'il estime qu'il faut continuer comme avant malgré la plainte pénale.

M. Rey répond que cette dernière est en cours d'instruction, puisqu'il a fait appel de sa condamnation. Il déclare que tout ce qui a été fait jusqu'à présent est soumis à la surveillance du vétérinaire cantonal, et il mentionne être tenu de la respecter. Il remarque que le vétérinaire cantonal craint toutefois les avocats, puisqu'il n'a pas pu obtenir tous les éléments de ses six vétérinaires

qui étaient présents. Il déclare que toutes les commissions vétérinaires en Europe fonctionnent de la même manière et il répète ne pas pouvoir aller à leur encontre. Il ne voit donc pas ce qu'il pourrait modifier de plus à l'organisation de cette manifestation puisqu'il doit déjà assurer le confort animal.

Une députée Ve demande quelles sont les difficultés qu'il a rencontrées à Genève par rapport à une exposition qui aurait eu lieu dans un environnement plus campagnard.

M. Rey répond que la difficulté relève du vétérinaire cantonal. Il répète que l'accueil de Palexpo a été formidable. Il précise que toutes les vaches ont d'ailleurs produit 8 à 10 litres de lait supplémentaires par jour tant la halle est optimum pour les bêtes.

Une députée LC remarque qu'il s'agit d'un concours de mamelles qui doivent être les plus grosses possibles, raison pour laquelle les mamelons sont collés comme le démontrent les œdèmes. Et elle se demande si des anti-inflammatoires sont utilisés durant le concours.

M. Rey répond qu'il n'y a pas que les mamelles qui comptent, puisque toute la bête est fondamentale dans le cadre du concours. Il déclare alors que des vaches plus grandes ont été développées et il remarque que la protection suisse des animaux à Bâle – une entité qui n'a rien à voir avec l'association bernoise et qui voulait faire du sensationnel – a interpellé des producteurs à ce propos. Il déclare que des écographies ont donc été réalisées avec une étude. Il répète qu'une vache doit être traite régulièrement et il déclare qu'à 5h du matin, personne ne vient voir la grosseur des mamelles.

La députée LC demande pourquoi utiliser de la colle pour les mamelons.

M. Rey répond que des prises de sang ont été réalisées sur toutes les vaches et il mentionne que les anti-inflammatoires qui ont été relevés étaient infimes. Il ajoute que de la colle est utilisée pour éviter que la mamelle se vide lorsque la vache se couche.

La députée LC observe que c'est le Tierspital qui a fait cette étude dont M. Rey parle.

M. Rey répond que c'est un vétérinaire qui a touché 250 000.- pour faire son étude et qui a quitté depuis lors le Tierspital.

Un député PLR signale que le Salon de l'auto sans voitures ne fonctionne pas et il imagine que Swiss Expo sans vaches ne fonctionnera pas. Il se demande si les producteurs organisent des séjours dans les fermes pour les citadins afin que ces derniers puissent appréhender les réalités du métier.

M. Rey répond que c'est peine perdue. Il déclare que tout dépend de ce qui est recherché par les pétitionnaires.

P 2237-A 16/23

Un député S demande si les organisateurs surveillent les conditions de transport des animaux qui viennent à Palexpo. Il se demande également si le volet pédagogique est exploité durant l'exposition. Il se demande en fin de compte si des améliorations peuvent encore être apportées à Swiss Expo.

M. Rey répond que la dimension pédagogique n'a pas été développée, puisque c'est une exposition professionnelle. Il ajoute que certains avaient l'idée de créer le plus grand salon de l'agriculture européen où on parle vrai. Il pense que si Swiss Expo a un avenir à Genève, mais encore faut-il lui donner les moyens d'y parvenir. Quant aux transports des animaux, il explique que les licences sont contrôlées, mais il déclare que l'on est très loin des réalités habituelles puisque les camions qui transportent normalement 20 vaches n'en transportent que 8. Il déclare que ce sont des palais roulants. Il mentionne, quoi qu'il en soit, que si les vaches arrivent stressées, elles ne produisent pas à Palexpo.

Un député PLR déclare que la maladie de la langue bleue a obligé de reporter l'exposition de 2025 à 2026 et il se demande si la polémique en cours a influencé sur cette décision.

M. Rey répond qu'en 2024 les producteurs savaient que la maladie de la langue bleue descendait de la Belgique alors qu'une autre épizootie remontait du sud de l'Europe. Et il mentionne que le vétérinaire cantonal s'est alors adressé à Berne qui a donné ses directives. Il ajoute qu'en parallèle des producteurs ont indiqué ne plus vouloir venir au vu des conséquences et dans l'attente des vaccins. Il remarque que tout est réglé à présent, mais il mentionne que la polémique actuelle n'a pas permis de relancer la manifestation qui est complètement bloquée, ce d'autant plus que certains aimeraient récupérer l'exposition en Suisse alémanique. Il regrette la situation notamment au vu des retombées économiques pour Genève et de l'image à l'international. Il ne sait plus sur quel pied danser pour le moment. Mais il mentionne qu'il n'est pas intéressé par l'organisation d'une exposition régionale.

Un autre député PLR déclare entendre de ses collègues agriculteurs les problèmes qu'ils rencontrent avec le vétérinaire cantonal qui est plus habitué aux chiens et aux chats qu'aux bêtes d'élevage. Il comprend donc que Berne avait accepté la manifestation, mais que le vétérinaire cantonal a refusé.

M. Rey répond que c'est le vétérinaire cantonal qui donne l'autorisation pour l'exposition en demandant des photos des œdèmes (degrés 1, 2, 3) à la commission vétérinaire. Il ajoute que ce rapport est parti à Berne et au vétérinaire cantonal, lequel a attendu onze mois pour lui envoyer une comparution pour maltraitance. Il ajoute que lors de l'exposition nationale à Bulle, le vétérinaire cantonal est tout le temps présent alors qu'à Genève, les

vétérinaires ont débarqué en combinaison blanche. Il observe par ailleurs que les vétérinaires du SCAV ont parqué leur véhicule devant les sorties d'urgence, raison pour laquelle la sécurité de Palexpo a évacué lesdits véhicules.

Un député UDC demande quelle serait l'incidence de l'acceptation de cette pétition.

M. Rey répond que Swiss Expo ne se ferait plus à Genève et serait sans doute reprise à Berne ou en Italie. Il ajoute que les paysans devront peut-être se mettre en adéquation avec la société citadine genevoise en exploitant le volet pédagogique. Il déclare que tout dépend de la pédagogie qui est mise en avant. Mais il remarque que les gens qui sont derrière la pétition veulent simplement tout arrêter, l'exposition et l'élevage.

Un député S demande quel est l'intérêt des éleveurs à venir à Swiss Expo.

M. Rey répond que 60% des éleveurs et des vaches sont dans les montagnes en été. Il ajoute que ces éleveurs sont fiers de venir montrer leurs bêtes, et il remarque que les étrangers viennent acheter des embryons à Swiss Expo. Il mentionne que cette manifestation représente un aboutissement pour les éleveurs. Il évoque alors la visibilité de l'évènement et signale que 105 000 personnes suivent Swiss Expo sur Facebook, 31 000 sur YouTube, et que l'on décompte 100 000 visites de 114 pays sur Internet.

Une députée Ve se demande s'il y a beaucoup de vaches étrangères et quelles sont leurs provenances.

M. Rey répond qu'il y en a une centaine venant de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie ou d'Autriche.

Un député S évoque le salon de l'agriculture de Paris et demande si ce dernier a subi des interventions similaires à cette pétition.

M. Rey acquiesce en déclarant que les spécistes grimpaient sur les murs. Mais il déclare que le gouvernement français injecte des millions dans ce salon. Il ajoute que la direction du salon de l'agriculture de Paris a invité la direction de Swiss Expo en saluant la qualité de ce dernier. Il rappelle, cela étant, que Swiss Expo est un concours professionnel de vaches laitières, contrairement au salon de l'agriculture de Paris. Il relève que les organisateurs parisiens ont semblé envieux des infrastructures genevoises en lien avec Swiss Expo.

Audition, M. Michel Rerat, vétérinaire cantonal - SCAV

M. Rerat prend la parole et rappelle que Swiss Expo est une exposition bovine de niveau international qui se tenait dans le canton de Vaud avant de venir à Genève en 2020. Il signale que les expositions de bovins sont autorisées en Suisse, les interventions sur les mamelles des vaches en vue de les grossir

P 2237-A 18/23

étant toutefois interdites afin de limiter les souffrances sur les animaux. Il déclare que son service est en l'occurrence mandaté pour émettre une autorisation et il remarque que l'organisateur est responsable de la surveillance des animaux dans le cadre de son exposition. Il ajoute que des contrôles aléatoires sont opérés par les vétérinaires de son service afin de surveiller si les mesures adéquates sont prises. Et il précise qu'en cas de manquement, un rapport est transmis au ministère public qui émet ou non une ordonnance pénale.

Il signale qu'en 2024, le procureur a en l'occurrence reproché à l'organisateur de Swiss Expo de ne pas avoir surveillé suffisamment les pratiques des exposants quant aux pis de vaches, et il précise qu'une amende assez sévère a été infligée. Il observe que les rapports rendus par l'organisateur étaient en outre incomplets. Il répète que son service a donc réalisé les contrôles nécessaires et a relevé des manquements qui ont débouché sur une ordonnance pénale.

Une députée LC déclare être ravie d'entendre qu'il est interdit de coller les mamelles et que des contrôles aléatoires sont opérés dans le cadre d'une manifestation de ce type. Elle se demande toutefois ce que signifie « contrôle aléatoire » et si les vétérinaires peuvent aller partout au sein de l'exposition. Elle mentionne que les vétérinaires sur place ne semblent pas pouvoir prendre de décision en cas d'œdème ou d'infraction, et ne peuvent que rendre un rapport.

M. Rerat répond que les vétérinaires ont effectivement le droit de regarder dans tous les locaux. Il ajoute que son service a pu ainsi visiter l'ensemble des installations et se pencher sur les documents inhérents à Swiss Expo. Il explique, cela étant, que des mesures par ultrason sont réalisées par des vétérinaires formés et retenus par l'organisateur au sein d'une commission, et il mentionne que son service contrôle les bonnes pratiques. Il ajoute que les vétérinaires du service ne sont pas présents durant toute l'exposition compte tenu de sa longueur. Il signale encore que des mesures de bruit sont également réalisées.

La députée LC se demande s'il ne serait pas préférable d'avoir des vétérinaires indépendants dans cette commission plutôt qu'avoir des experts retenus par l'organisateur.

M. Rerat répond que c'était le cas au préalable, mais il mentionne qu'une méthodologie par ultrason a été adoptée au niveau de la Suisse, laquelle a fait ses preuves. Il ajoute que ces vétérinaires doivent encore rendre des rapports à la communauté des éleveurs bovins suisses en parallèle au service du vétérinaire cantonal.

La députée LC demande si cette procédure est suffisante.

M. Rerat acquiesce en mentionnant que cette procédure permet de relever des cas.

Un député PLR demande si le vétérinaire cantonal a un droit de regard sur les conditions de transport des bovins. Il se demande par ailleurs, même s'il n'y a pas d'acte de maltraitance, si une telle concentration de bovins dans un lieu comme Palexpo ne représente pas en soi un acte de maltraitance.

M. Rerat répond que l'organisation de cette exposition relève de la liberté économique. Il ajoute que des bovins viennent de Bretagne, et il explique avoir demandé à l'organisateur de prévoir ces déplacements la nuit afin de donner les meilleures conditions possibles aux animaux, mais il déclare que cela n'a pas été possible pour des raisons de douane. Il observe cependant que les transporteurs doivent par ailleurs remplir des conditions relevant de l'Union européenne. Il précise que l'arrivée des bovins est scindée entre le bétail venant d'Europe et celui venant de Suisse, ce pour des raisons sanitaires.

Il déclare ensuite qu'une telle concentration de bovins n'est pas considérée comme une maltraitance par le droit, mais il mentionne qu'il faut être conscient que ce type de situation génère des contraintes pour les animaux, raison pour laquelle des autorisations sont nécessaires.

Un autre député PLR demande si M. Rerat a pu assister à des expositions de ce type dans le reste de la Suisse comme l'OLMA à Saint-Gall. Il ajoute avoir l'impression que le niveau de bruit ne pose pas de problème dans cette dernière, contrairement à Genève, et il se demande s'il ne s'agit pas en fin de compte d'une question culturelle.

M. Rerat répond que l'ordonnance fédérale prévoit un seuil de 90 décibels, seuil qui doit être respecté à Saint-Gall et à Genève. Il signale avoir beaucoup de contacts avec l'agriculture au vu de la situation sanitaire et il mentionne que son service a de très bonnes connaissances en la matière et qu'il n'a donc pas à rougir à l'égard du service vétérinaire de Saint-Gall.

Le député PLR demande quel est le supplément de travail que représente un salon comme Swiss Expo pour le service du vétérinaire cantonal.

M. Rerat répond ne pas avoir les chiffres, mais il déclare que le surcroît de travail est important. Il ajoute qu'il lui faut engager une dizaine de vétérinaires praticiens pour les contrôles sanitaires si l'exposition ne le fait pas.

Une députée Ve remarque que la prise en charge est donc assurée par l'organisateur.

M. Rerat acquiesce et déclare que c'est ce dernier qui prend en charge les coûts financiers.

P 2237-A 20/23

La députée Ve demande si des lieux comme Palexpo, soit un site en intérieur, ne devraient pas être distingués de l'exposition saint-galloise, notamment sous l'angle des nuisances sonores auxquelles sont soumises les bêtes.

M. Rerat ne connaît pas l'exposition qui s'organise à Saint-Gall. Il ajoute que de nombreux éleveurs participant à Swiss Expo dorment sur place à côté des animaux, ce qui peut aussi provoquer des nuisances sonores.

Un député S déclare que la pétition assène des affirmations critiques comme celle portant sur l'attache des animaux.

M. Rerat répond que les pratiques inhérentes aux stabulations, dans le cadre de Swiss Expo, sont conformes aux normes.

Le député S remarque que la pétition évoque le fait que les vaches se déplacent difficilement et il demande ce qu'il faut en penser.

M. Rerat répète que la stabulation entravée est autorisée en Suisse même si ce n'est plus la tendance générale actuelle. Il imagine que des vaches peuvent être endolories en se relevant. Quoi qu'il en soit, il rappelle que ce sont des animaux qui ont une forte production laitière, ce qui représente pour les éleveurs un intérêt économique, mais il remarque que ces vaches sont par ailleurs le résultat d'un travail de très longue haleine, raison pour laquelle les éleveurs ont tout intérêt à bien traiter leurs animaux.

Un autre député S demande s'il considère que les conditions actuelles de l'exposition sont satisfaisantes ou si des aspects devraient être améliorés.

M. Rerat répond que le règlement du comité du CTEBS (Communauté de travail des éleveurs bovins suisses) fait foi. Il ajoute qu'il y a toutefois une grande marge d'amélioration dans l'organisation de cette exposition, en travaillant par exemple en amont. Il indique avoir pris contact avec l'organisateur pour savoir ce qui se passera en janvier et toujours attendre une réponse de sa part.

Le député S se demande s'il n'y a pas un conflit d'intérêts à l'égard des vétérinaires praticiens engagés par Suisse Expo contrairement aux vétérinaires du service cantonal.

M. Rerat observe qu'il y a eu de nombreuses discussions sur des cas, mais il remarque que les mesures par ultrason ne sont pas subjectives. Il ajoute que si des cas sont positifs, le vétérinaire doit prendre des photos et les transmettre. Cela étant, il comprend bien que le vétérinaire sur place doit avoir de la peine à expliquer à un éleveur qu'il ne peut pas exposer son animal sur le ring.

Un député MCG demande si le service rend un préavis ou une autorisation.

M. Rerat répond que son service rend une autorisation.

Le député MCG remarque que le service peut donc refuser de donner une autorisation. Il se demande si les animaux du cirque Knie sont également visités.

M. Rerat répond que les autorisations sont rendues après le dépôt d'une demande dûment instruite, ce avant que l'évènement ne se produise. Il ajoute que son service visite aussi régulièrement les infrastructures du cirque Knie. Il remarque que ce dernier est dans une situation particulière, puisque c'est le canton de Saint-Gall qui donne une autorisation générale. Mais il mentionne que son service contrôle la véracité des mesures qui sont annoncées.

Une députée LC se demande s'il ne faudrait pas ralentir le transport d'animaux à travers l'Europe pour des raisons sanitaires. Elle se demande par ailleurs si la commission qui s'occupe des animaux est invitée à se rendre sur place.

M. Rerat répond que les maladies épidémiques se transmettent par le biais de moustiques notamment, et il déclare qu'en janvier, les risques sont très bas. Cela étant, il déclare que pour le moment, tous les animaux devraient entrer en Suisse vaccinés et rester en quarantaine 28 jours, ce qui ne lui semble pas possible au vu de la date de la prochaine exposition de Swiss Expo.

Il mentionne ensuite que la commission dont parle la députée est principalement axée sur les animaux de compagnie et sauvages, et il déclare qu'elle n'a pas encore été invitée à visiter des lieux de détention d'animaux de rentes.

Discussion et prises de position

Une députée Ve déclare que son groupe soutiendra cette pétition. Elle mentionne que le déplacement des animaux à travers toute l'Europe semble en effet compliqué et va à l'encontre de la vision du bien-être animal de son groupe.

Un député PLR n'est pas étonné par la position des Verts, et il mentionne que cette pétition est tout de même extrême. Il déclare que cette exposition remporte un vrai succès populaire et représente une fierté pour les éleveurs ; une exposition qui propose aux enfants de voir de véritables vaches. Il estime que les éleveurs connaissent leurs animaux et il ne croit pas qu'il soit possible de douter de leur amour pour leurs bêtes. Il ajoute que son groupe ne peut pas soutenir cette pétition.

Un député LJS déclare comprendre la philosophie des personnes qui ont déposé cette pétition. Mais il pense que c'est un problème relevant d'un canton-ville, et il déclare que son groupe partage l'avis du PLR.

P 2237-A 22/23

Un député S ne croit pas qu'il s'agisse d'un combat entre la ville et la campagne. Il ajoute qu'il y a un règlement et des contrôles réalisés. Et il remarque que l'organisateur qui viole ce règlement est sanctionné, raison pour laquelle interdire cette exposition va trop loin. Il ajoute que son groupe ne soutiendra donc pas cette pétition.

Une députée LC signale que le vétérinaire cantonal a relevé que l'organisateur jouait difficilement le jeu et elle ne croit pas qu'il faille lui faire une fleur. Elle estime par ailleurs que ne pas soutenir cette exposition ne signifie pas ne pas soutenir l'agriculture. Elle rappelle qu'il existe d'autres options pour faire connaître le monde de l'agriculture aux enfants. Elle déclare qu'elle soutiendra donc cette pétition.

Un député UDC mentionne que la plupart des gens consomment et apprécient les produits laitiers. Il estime que le problème relève en fin de compte du prix du lait qui est ridiculement bas, ce qui entraîne une industrialisation de l'élevage. Il ajoute que le vétérinaire n'a pas mentionné que ces vaches étaient mal traitées et il propose donc le dépôt de cette pétition.

Un député MCG déclare que les bêtes ne sont pas soumises à un stress, et il remarque qu'un règlement existe et que des contrôles sont effectués. Il ajoute qu'il ne soutiendra pas cette pétition.

Une députée Ve intervient et signale qu'il est faux de prétendre que les Verts ne soutiennent pas l'agriculture. Elle rappelle que celle-ci est bien présente à Genève et qu'il existe de nombreux moyens pour la faire connaître.

Votes

Le président passe au vote du renvoi de la P 2237 au Conseil d'Etat :

Oui: 3 (2 Ve, 1 LC)

Non: 12 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)

Abstention:

Le renvoi de la P 2237 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2237 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui: 9 (3 S, 2 MCG, 3 PLR, 1 UDC)

Non: 6 (2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 PLR, 1 UDC)

Abstention: -

La P 2237 est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ce qui précède et au nom de la majorité de la commission des pétitions, je vous invite à déposer ce texte sur le bureau du Grand Conseil.